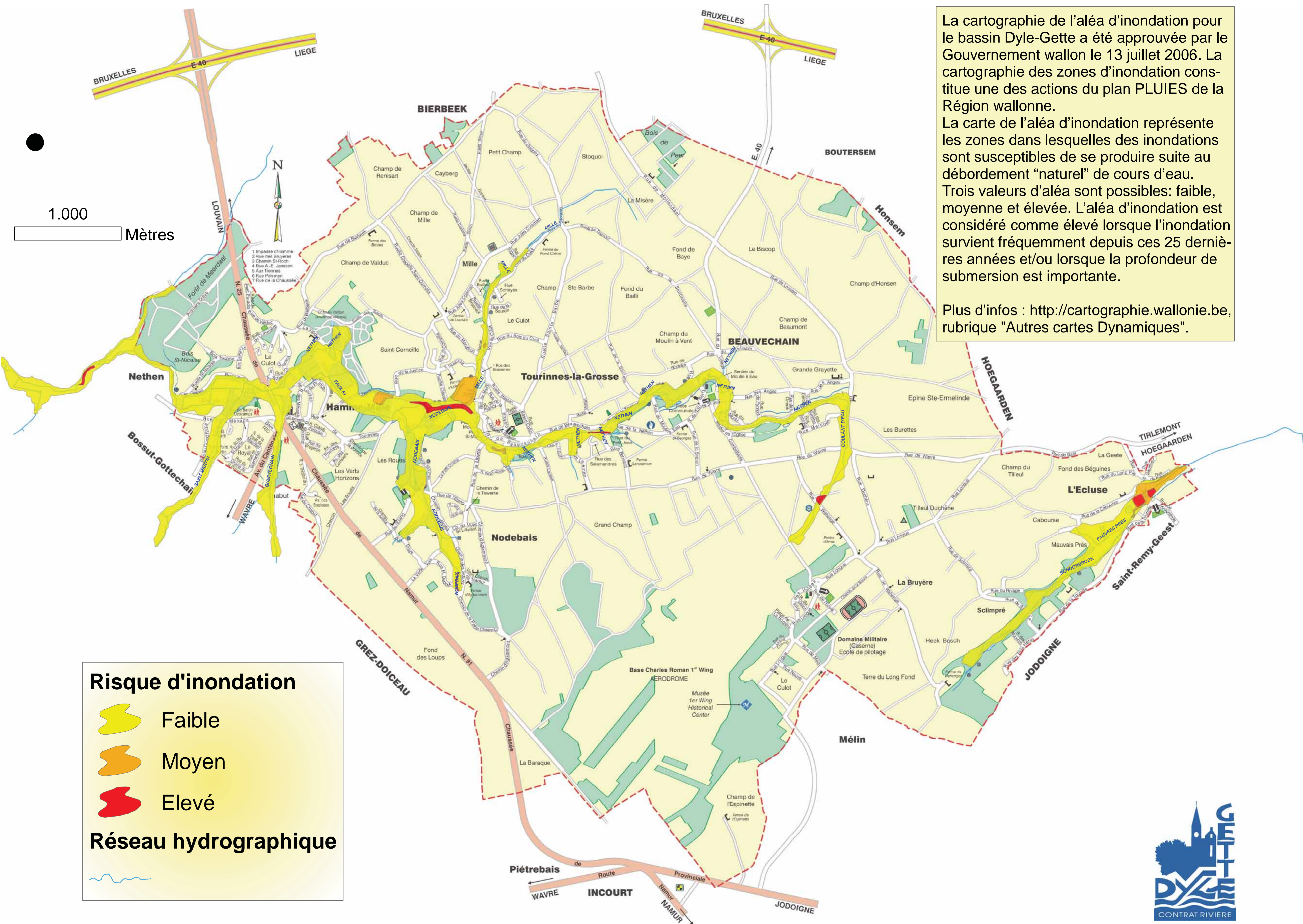


Cartographie de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau à Beauvechain




La cartographie de l'aléa d'inondation pour le bassin Dyle-Gette a été approuvée par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2006. La cartographie des zones d'inondation constitue une des actions du plan PLUIES de la Région wallonne.

La carte de l'aléa d'inondation représente les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire suite au débordement "naturel" de cours d'eau. Trois valeurs d'aléa sont possibles: faible, moyenne et élevée. L'aléa d'inondation est considéré comme élevé lorsque l'inondation survient fréquemment depuis ces 25 dernières années et/ou lorsque la profondeur de submersion est importante.


Plus d'infos : <http://cartographie.wallonie.be>, rubrique "Autres cartes Dynamiques".



Risque d'inondation

-  Faible
-  Moyen
-  Elevé

Réseau hydrographique

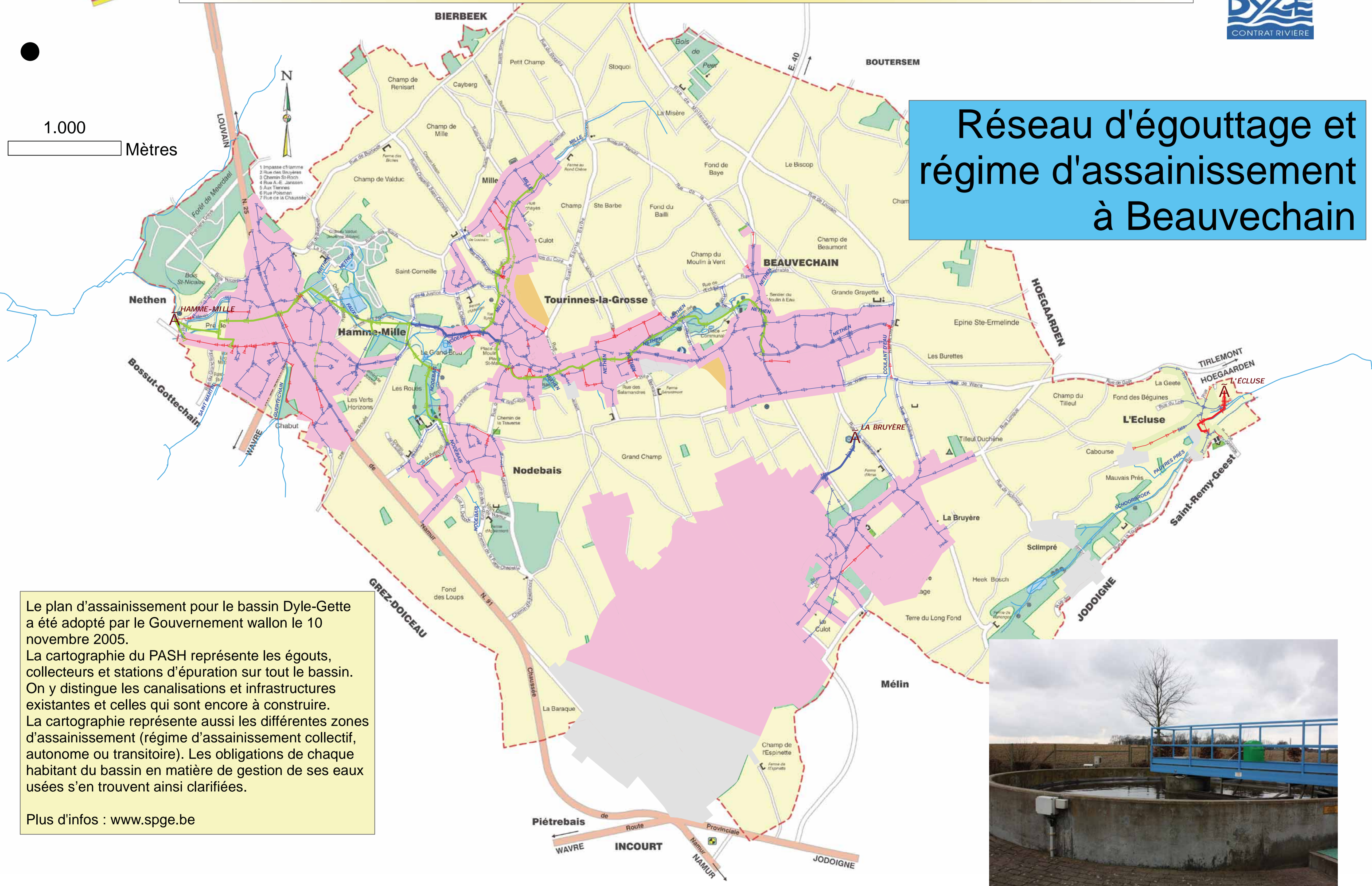


Données aléas d'inondation : SPW-DGARNE - Plan PLUIES (2006)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (septembre 2009)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2009)



Réseau d'égouttage		Régime d'assainissement	
	Collecteur gravitaire existant		Assainissement collectif (>2000 Equivalents-habitants)
	Collecteur sous pression existant		Assainissement collectif (<2000 Equivalents-habitants)
	Collecteur gravitaire adjudgé ou en construction		Assainissement autonome
	Collecteur sous pression adjudgé ou en construction		Assainissement transitoire
	Collecteur gravitaire à réaliser		Station d'épuration
	Collecteur sous pression à réaliser		
Réseau hydrographique			
	Egout gravitaire existant		
	Egout gravitaire sous pression existant		
	Egout gravitaire adjudgé ou en construction		
	Egout sous pression adjudgé ou en construction		
	Egout gravitaire à réaliser		
	Egout sous pression à réaliser		

Réseau d'égouttage et régime d'assainissement à Beauvechain



Le plan d'assainissement pour le bassin Dyle-Gette a été adopté par le Gouvernement wallon le 10 novembre 2005. La cartographie du PASH représente les égouts, collecteurs et stations d'épuration sur tout le bassin. On y distingue les canalisations et infrastructures existantes et celles qui sont encore à construire. La cartographie représente aussi les différents zones d'assainissement (régime d'assainissement collectif, autonome ou transitoire). Les obligations de chaque habitant du bassin en matière de gestion de ses eaux usées s'en trouvent ainsi clarifiées.

Plus d'infos : www.spge.be



STEP de La Bruyère

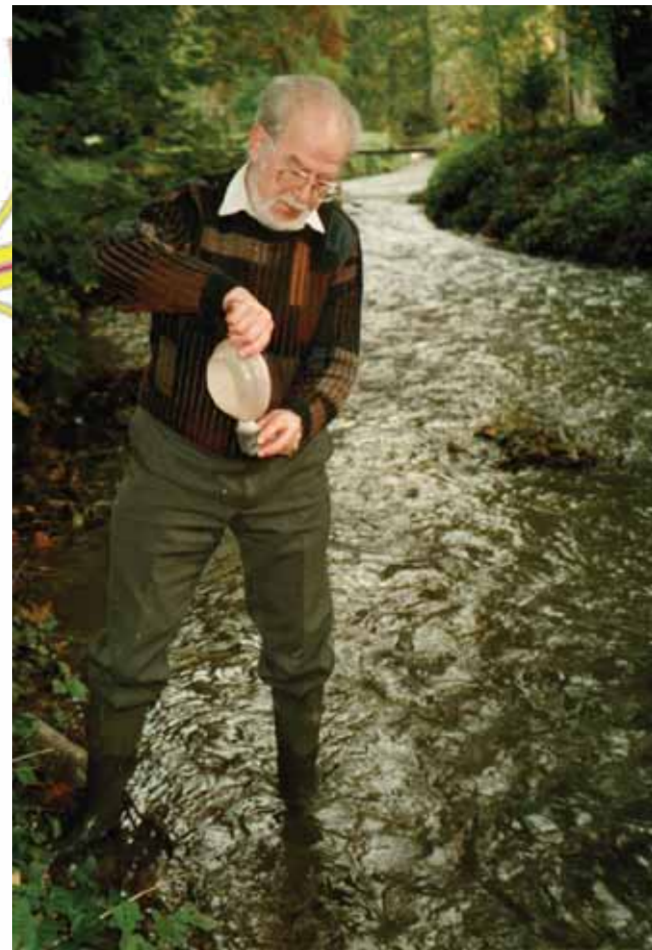
Stations d'épuration, égouts, collecteurs : extraits du PASH (SPGE ; m à j sept. 2009)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (septembre 2009)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2009)

Qualité de l'eau à Beauvechain

IPO



IPS



. IPO = 2,42
. IPS = 7,2
. IBGN = 4

1.000 Mètres

. IPO = 2,75
. IPS = 13,5
. IBGN = 5

. IPO = -
. IPS = -
. IBGN = 4

Depuis 2001, le contrat de rivière coordonne un réseau de mesures de la qualité des cours d'eau du bassin Dyle-Gette. Les analyses sont réalisées par différents laboratoires spécialisés, avec des méthodes distinctes : physico-chimique, biologique par les algues diatomées et biologique par les macro-invertébrés aquatiques. L'objectif est de comparer l'état des principaux cours d'eau du bassin et de mettre en parallèle l'amélioration de leur qualité avec les infrastructures d'assainissement mises en oeuvre.

. IPO = 3,13
. IPS = 9,3
. IBGN = 6

. IPO = 2,83
. IPS = 12,7
. IBGN = 6

. IPO = 2,17
. IPS = 6,4
. IBGN = 5

. IPO = 2,83
. IPS = 5,5
. IBGN = 5

. IPO = 2,92
. IPS = 7,2
. IBGN = 4

. IPO = 3,63
. IPS = 12,3
. IBGN = 6

Qualité de l'eau

Indice de pollution organique (IPO) Indice de polluo-sensibilité (IPS)

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| 1 Mauvais (1 - 1,99) | 1 Mauvais (< 5) |
| 2 Médiocre (2 - 2,99) | 2 Médiocre (5 - 7,9) |
| 3 Moyen (3 - 3,99) | 3 Moyen (8 - 10,9) |
| 4 Bon (4 - 4,59) | 4 Bon (11 - 14,9) |
| 5 Très bon (4,6 - 5) | 5 Très bon (15 - 20) |

Indice biologique global normalisé (IBGN)

- | |
|----------------------|
| 1 Mauvais (1 - 3) |
| 2 Médiocre (4 - 6) |
| 3 Moyen (7 - 9) |
| 4 Bon (10 - 14) |
| 5 Très bon (15 - 20) |

Réseau hydrographique



Indice de pollution organique (IPO) : Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR, 2002-2004)
 Indice de polluo-sensibilité (IPS) : Laboratoire d'Ecologie et de Biogéographie (UCL, 2002-2004)
 Indice biologique global normalisé (IBGN) : Laboratoire d'Aquacultures (ULB, 2002-2004)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (septembre 2009)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2009)



IBGN



Inventaire des poissons à Beauvechain

Des pêches électriques ont été effectuées dans le bassin Dyle-Gette entre 2000 et 2005, à l'initiative du Contrat de rivière et grâce à la collaboration du Service de la Pêche de la Région wallonne. L'objectif fut de recenser le nombre d'espèces de poissons présentes dans les cours d'eau et de comptabiliser le nombre d'individus de chaque espèce. De nouveaux inventaires seront réalisés dans les prochaines années.



Epinoche

Données poissons : Service de la pêche - SPW, CR Dyle-Gette (2000-05)
Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (septembre 2009)
Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2009)



Zones humides non protégées à Beauvechain

Zone humide

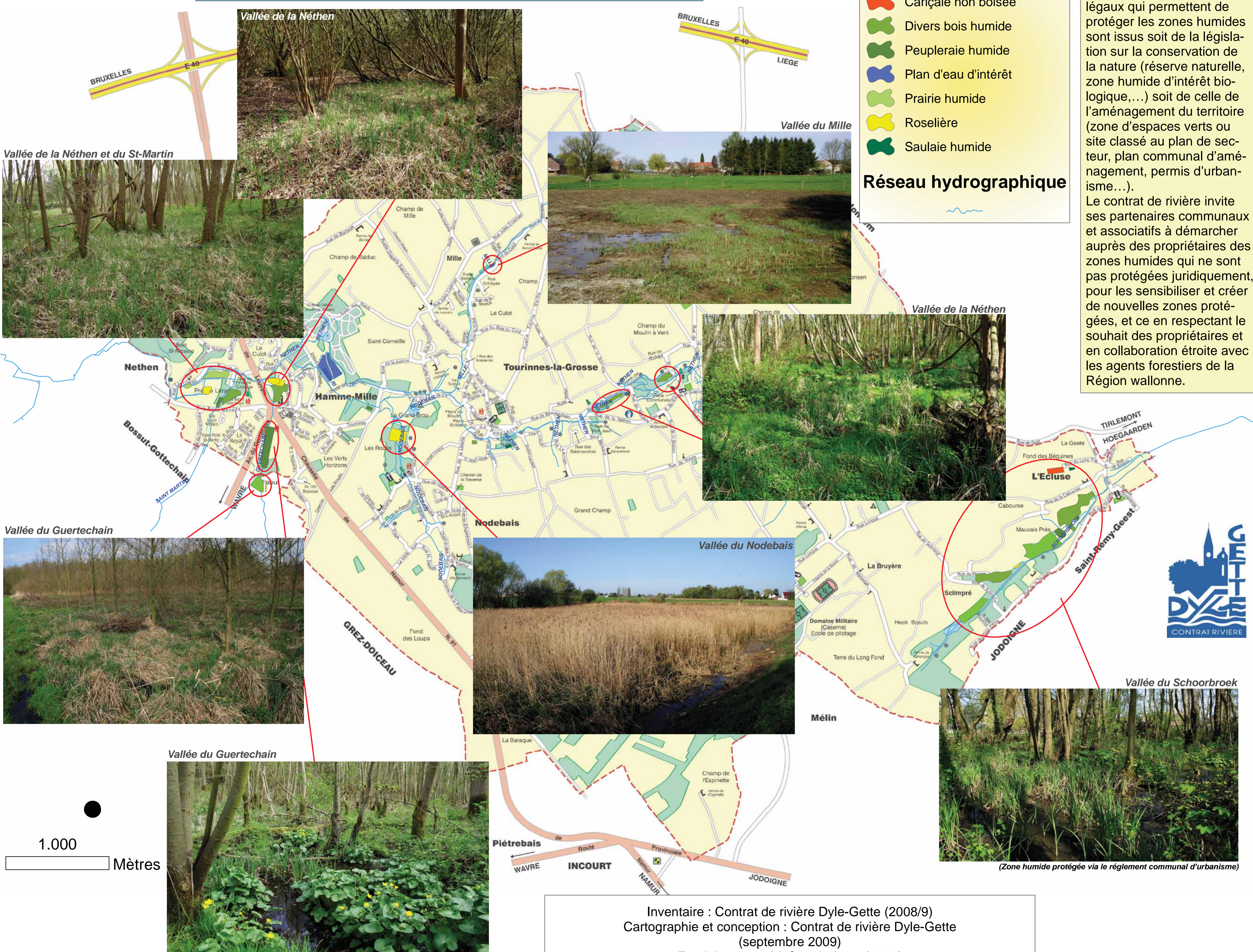
-  Aulnaie humide
-  Cariçaie non boisée
-  Divers bois humide
-  Peupleraie humide
-  Plan d'eau d'intérêt
-  Prairie humide
-  Roselière
-  Saulaie humide

Réseau hydrographique



Les différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides sont issus soit de la législation sur la conservation de la nature (réserve naturelle, zone humide d'intérêt biologique,...) soit de celle de l'aménagement du territoire (zone d'espaces verts ou site classé au plan de secteur, plan communal d'aménagement, permis d'urbanisme...).

Le contrat de rivière invite ses partenaires communaux et associatifs à démarcher auprès des propriétaires des zones humides qui ne sont pas protégées juridiquement, pour les sensibiliser et créer de nouvelles zones protégées, et ce en respectant le souhait des propriétaires et en collaboration étroite avec les agents forestiers de la Région wallonne.



(Zone humide protégée via le règlement communal d'urbanisme)

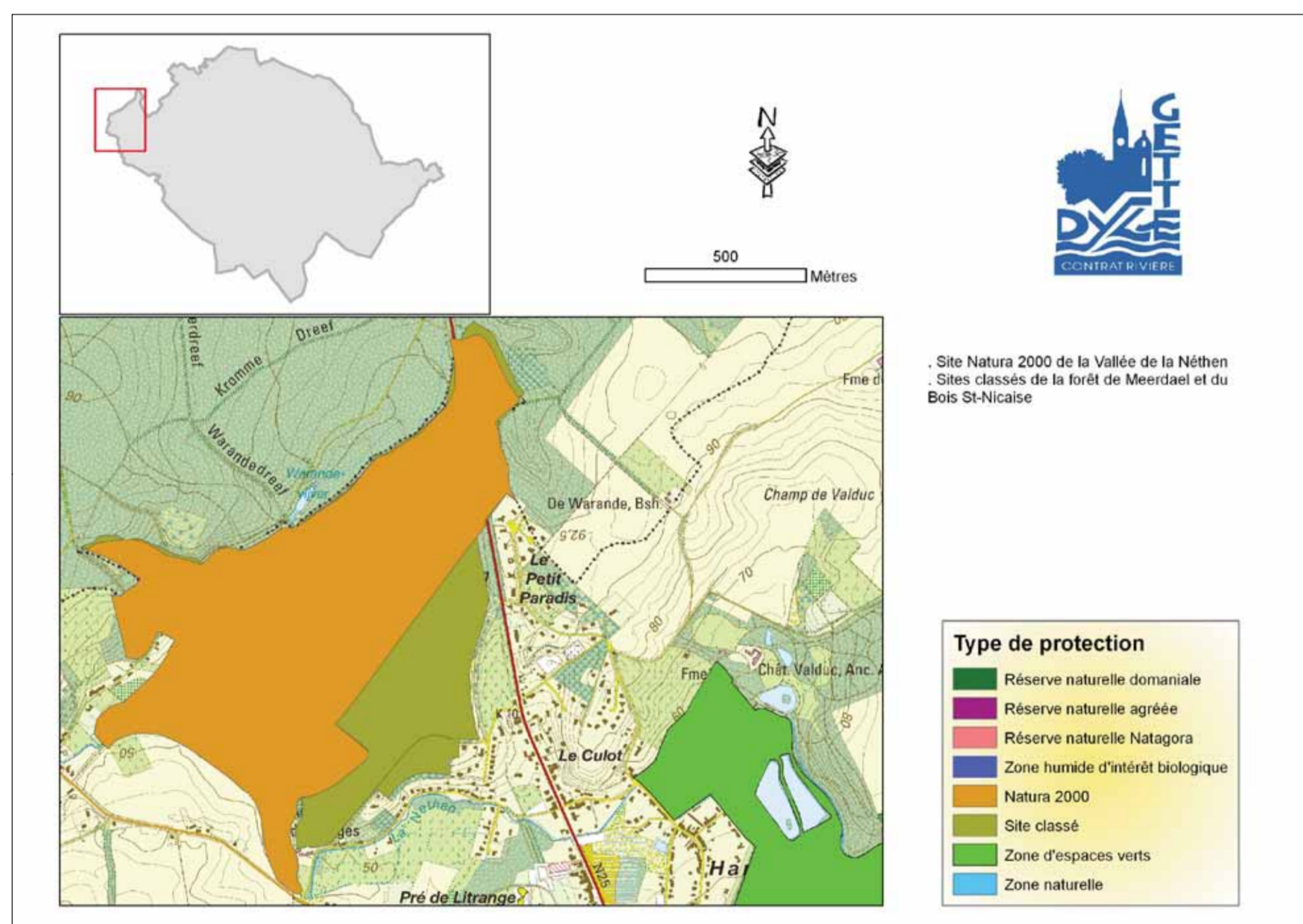
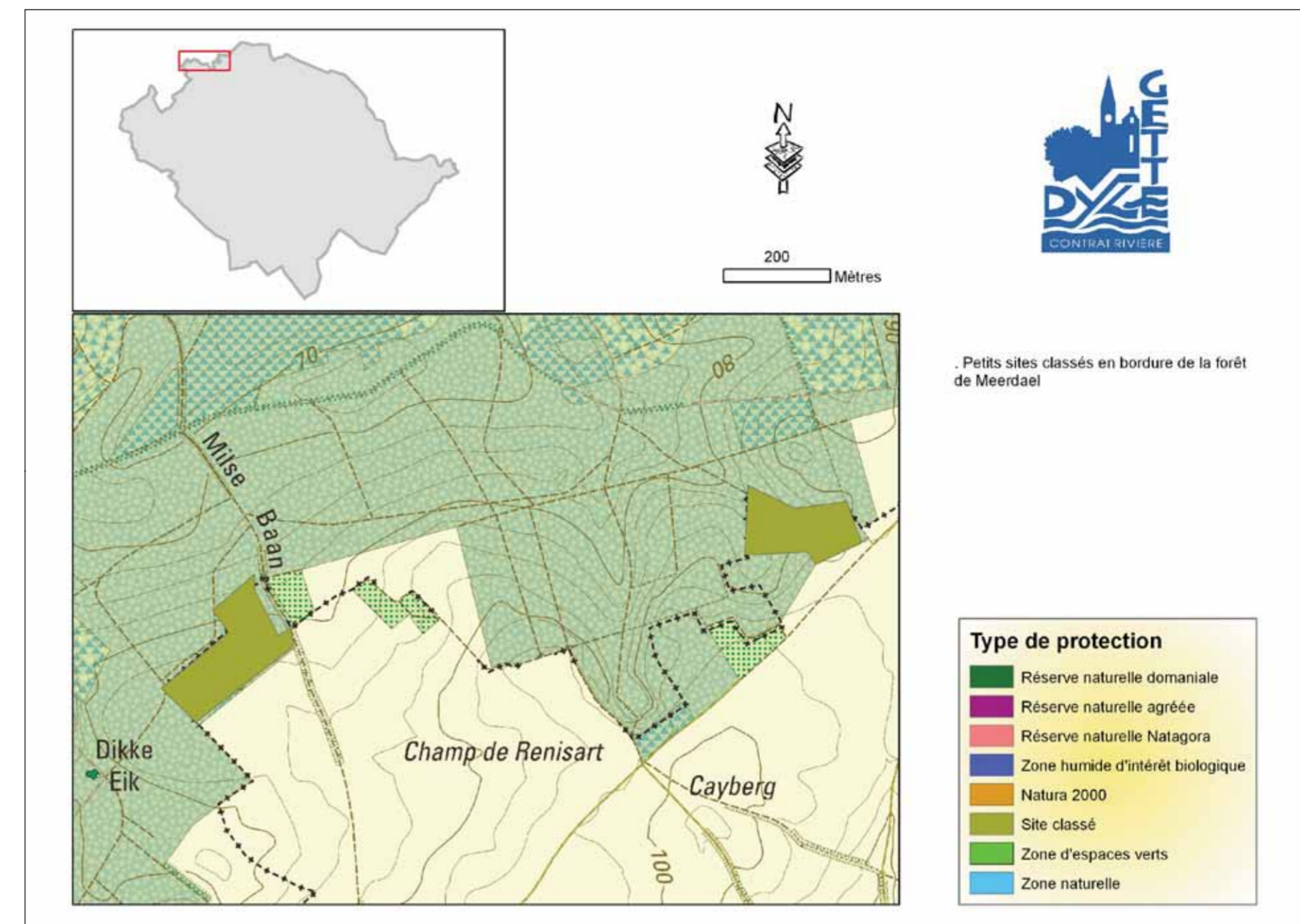
1.000
Mètres

Inventaire : Contrat de rivière Dyle-Gette (2008/9)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (septembre 2009)
 Fond de carte : (c) Cartobel s.a. (2009)

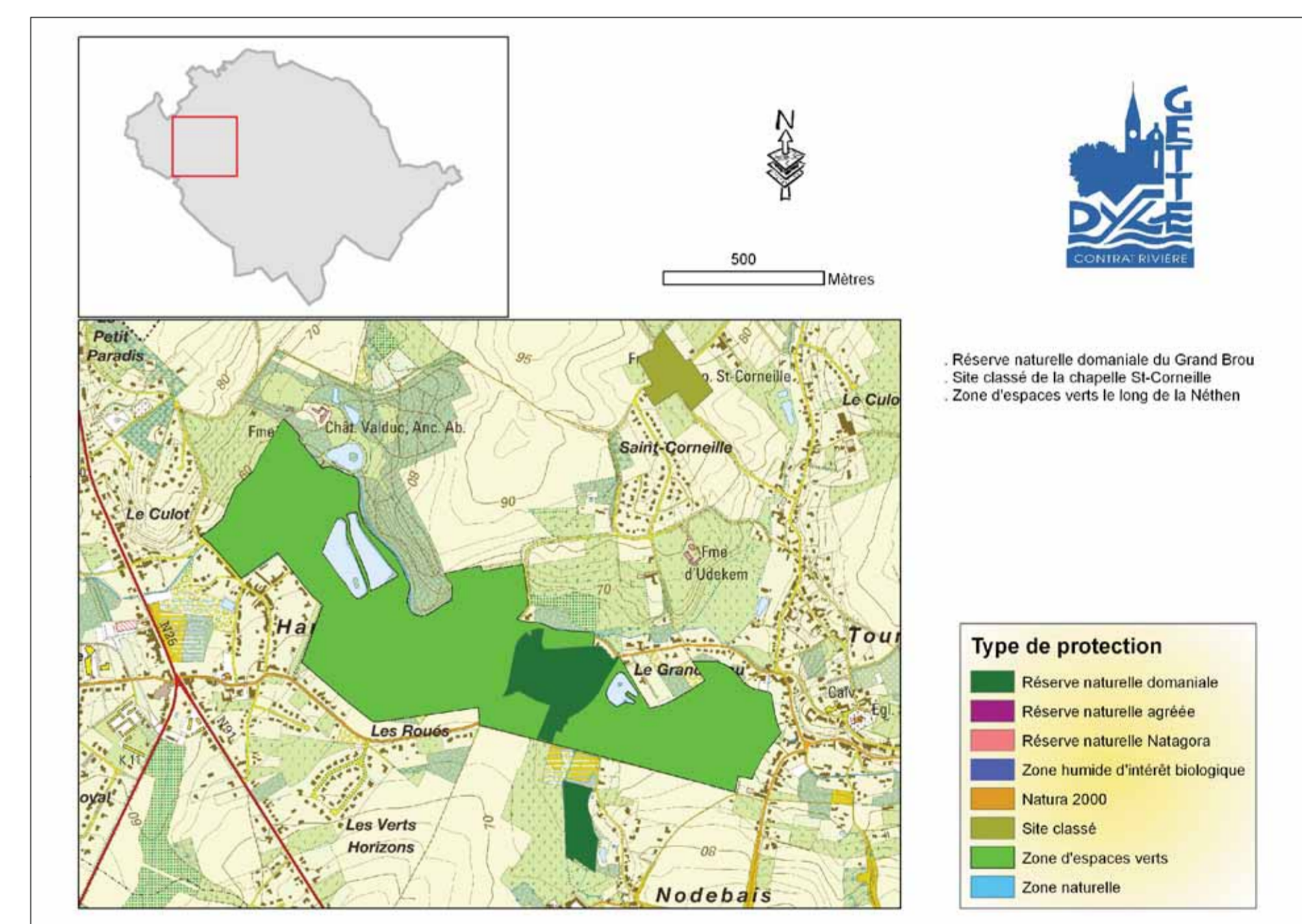


Les zones naturelles protégées légalement à Beauvechain

Qu'il s'agisse de milieux naturels ouverts (roselières, cariçaies, prés de fauche humides) ou fermés (aulnaies, frênaies, saulaies, peupleraies humides), les zones humides méritent toute notre attention. Elles sont des réservoirs pour la biodiversité, des éléments de notre patrimoine naturel et paysager et constituent des bassins d'orage naturels pour retenir les eaux de pluie. Sans un minimum de protection juridique, les zones humides sont menacées. Il existe différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides. Le contrat de rivière a réalisé la cartographie des zones humides protégées légalement ou non, et cela pour tout le bassin Dyle-Gette.



Données : DEMNA - DGARNE (2008)
Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (septembre 2009)
Fond de carte : (c) Institut Géographique National (licence d'utilisation 090629-1357)



Réserve naturelle domaniale du Grand Brou

